

Comité Consultatif pour les Services Postaux
Raadgevend Comité voor de Postdiensten

**Objet : Avis du Comité consultatif pour les services postaux sur
le budget 2013 du service de médiation pour les services
postaux**

Le Comité consultatif pour les services postaux émet un avis positif sur le budget 2013 du service de médiation pour les services postaux.

Cet avis est rendu, sur la base de l'article 45ter§8 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, lors de la réunion plénière du Comité le 28 mai 2013. Bpost souligne le travail de qualité effectué par le service de médiation, mais regrette la différence récurrente d'environ 23% entre le budget et les dépenses, et ce depuis au moins 3 ans.

Corinne CUMPS
Secrétaire du Comité Consultatif
pour les services postaux